



Tél : 04-79-63-50-83

Fax : 04-79-63-51-54

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2014

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS

- **Ecole** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de ce dossier. Le dossier de consultation des entreprises a été validé, la déclaration de travaux est sur le point d'être déposée, les travaux peuvent donc être programmés aux vacances de février (pour un montant estimatif de 21.663,00 €).
- **Mairie** : Monsieur le Maire, suite au Conseil Municipal du 30 septembre 2014, a demandé au cabinet d'architectes de proposer des variantes d'habillage de la cage d'ascenseur (coût estimatif 55.195 € H.T). Il a également chargé le cabinet d'architectes de proposer une variante avec création côté sud d'une salle de réunion d'environ 60m² accolée à la Mairie existante (coût estimatif entre 107.950,00 € et 139.700,00 € H.T). Le Conseil Municipal, à la majorité des membres, est favorable à la poursuite de cette étude. La décision de réalisation sera prise après connaissance exacte du coût des travaux et des subventions qui pourraient être obtenues.

ECOLE : Madame Clarence APPEL, adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que concernant la garderie – cantine un logiciel de gestion a été commandé auprès de la société QIIS (prestataire moins disant) pour un montant de 3000,00 € H.T permettant aux parents les inscriptions cantine - garderie en ligne. Pour une meilleure clarté du tableau qui sera présenté à l'écran des utilisateurs, la commune a suivi les conseils du prestataire proposant la suppression des inscriptions garderie à la ½ heure l'après-midi (2 créneaux horaires au lieu de 5). Le prix de cette heure de garderie (imposée à certaines familles) sera voté en décembre pour une application au 1^{er} janvier 2015. Les activités proposées : aides aux devoirs, yoga et anglais donnent entière satisfaction aux familles.

SITE INTERNET : le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité des membres présents à la création d'un site internet à la Mairie. La société ALPIXEL a été retenue pour un montant de 5 153,75 € H.T).

PROTECTION ZONE HUMIDE LES COUTENS : avant d'autoriser le Maire à signer une convention avec la CALB pour la gestion de cette zone, le Conseil Municipal souhaite connaître l'emprise exacte de ce projet.

ADMISSION EN NON VALEUR : le Conseil Municipal vote à la majorité des membres présents les admissions en non valeur proposées par la Trésorerie Principale d'Aix-les-Bains pour un montant total de 159,92 €.

TARIFS SECOURS REVARD : le Conseil Municipal fixe les tarifs qui seront facturés aux intéressés pour la saison 2014/2015 dans le cas d'un secours sur piste et évacuation en ambulance.

SALLE POLYVALENTE : les rapports de vérification des installations électriques, de gaz, et alarmes incendie font apparaître quelques travaux à réaliser avant le passage de la Commission de sécurité prévue en 2015.

TERRAIN DE FOOTBALL : le Conseil Municipal vote une participation de 850,00 € aux frais de mise en sécurité du terrain côté sud (pose d'un revêtement synthétique d'une surface d'environ 20m2) nécessaire pour l'homologation de ce terrain.

LICENCE IV : le Conseil Municipal est favorable à l'offre de rachat de la licence IV non transférable dépendant de la liquidation judiciaire de la société Montcel-Loisirs.

FINANCES 2014 INVESTISSEMENTS : Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le détail des dépenses d'investissement restant à financer à ce jour sur l'exercice 2014 (crédits budgétaires suffisants à prendre sur l'opération non affectée : bâtiment du Nid, affaissement du chef-lieu, réfection du mur de la Chapelle, acquisition d'un logiciel cantine-garderie et site internet, acquisition de terrains et forêts et crédit complémentaire pour voies et réseaux.

ANIMAUX ERRANTS : Madame Maria COLOMBANI, conseillère municipale, donne au Conseil municipal des informations concernant la législation applicable.